

## COMMUNIQUE

L'annonce de l'éventuelle (probable ?) suppression du Tribunal de Grande Instance de Bergerac est un nouveau coup porté par notre gouvernement au préjudice des bergeracois. Le fondement même de la République qui garantit constitutionnellement la justice et l'équité au service de tous est remis en cause sur un plan national et local.

D'une part, ce projet est irréalisable en Dordogne sans générer un coût exorbitant. Il sera forcément nécessaire de créer un grand pôle judiciaire capable d'absorber en un seul lieu (Périgueux sans doute) l'activité cumulée de deux zones judiciaires.

Surtout, et c'est bien plus grave, il s'agit d'une atteinte aux droits fondamentaux des citoyens : qu'advient-il en effet des malheureux justiciables aux moyens de déplacement limités pour faire valoir leurs droits auprès de tribunaux inaccessibles par leur éloignement ? Comment faire pour se défendre quand les aides publiques ne seront plus à portée du public ? Finalement, la perspective de la disparition programmée des services de proximité de l'Etat (hôpitaux, services postaux, transports et maintenant justice) nous confirme que le gouvernement français abandonne les citoyens les plus vulnérables à leur triste sort.

Comment Daniel Garrigue peut-il soutenir un tel projet à Paris (il vote en faveur des projets gouvernementaux) alors qu'il en conteste les effets en bergeracois ? Combien d'emplois (directs et indirects) perdus pour Bergerac au profit de la rationalisation des moyens de la Justice qui n'en sera plus une ? Pourquoi Daniel Garrigue accepte-t-il de sacrifier Bergerac ? Autant de questions auxquelles notre député-maire devra répondre lorsqu'il faudra rendre compte à ses concitoyens. Mais il sera bien tard...

En tout état de cause, j'apporte mon entier soutien aux professionnels de la Justice qui réclament un peu plus de discernement dans les choix de l'organisation judiciaire sur notre territoire.

**Dominique Rousseau**  
**Conseiller général Bergerac I**  
**Conseiller Régional d'Aquitaine**